

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès Verbal de la Séance du 1^{er} avril 2010

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 0

Présents : M. CLEMENT, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, M. ORAIN, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT, Mme THEVENIN-PLOUX, M. JUSTINE

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT

Secrétaire de séance : M. LANOUX

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2010 :

Il est approuvé sans observations particulières.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

II – Besoin occasionnel aux services techniques municipaux – Recrutement d'un contractuel :

Compte tenu des difficultés de fonctionnement au sein des services techniques municipaux, du fait d'un accroissement de travail, notamment en matière d'entretien du patrimoine communal, d'embellissement des espaces publics et de gestion des manifestations diverses, le maire propose au conseil municipal de recruter un agent contractuel à compter du 12 avril 2010 jusqu'au 11 septembre 2010, qui travaillera à temps partiel sur ce secteur et également à temps partiel en tant que préposé au camping municipal. Il propose ensuite de renouveler le contrat, une seule fois, à titre exceptionnel, au sein des services techniques municipaux, à temps complet, du 12 septembre 2010 au 12 décembre 2010.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

III – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Approbation de la Modification Simplifiée :

Le maire rappelle au conseil municipal, que le projet de Modification Simplifiée du PLU a été mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, conformément à la législation en vigueur. Aucune observation n'ayant été formulée durant cette période sur le registre prévu à cet effet, le dossier de Modification Simplifiée du PLU est approuvé, tel que présenté au conseil municipal.

Vote : POUR A L'UNANIMITE

IV - Comptes de Gestion du Receveur et Comptes Administratifs 2009 : ils présentent les mêmes résultats et sont approuvés comme suit :

<u>Camping municipal :</u>	<i>Section d'Exploitation</i>	Recettes :	100 683,77 €
		Dépenses :	56 981,59 €
		Excédent :	43 702,18 €
	<i>Section d'Investissement</i>	Recettes :	20 528,89 €
		Dépenses :	9 321,87 €
		Excédent :	11 207,02 €

Approbation du compte de gestion : Vote POUR à l'UNANIMITE

Approbation du compte administratif : Vote POUR à l'UNANIMITE (le maire s'étant retiré)

<u>Budget Assainissement</u> :	<i>Section d'Exploitation</i>	Recettes :	198 135,16 €
		Dépenses :	148 562,42 €
		Excédent :	49 572,74 €
	<i>Section d'Investissement</i>	Recettes :	562 615,09 €
		Dépenses :	55 777,39 €
		Excédent :	506 837,70 €
	<i>Restes à Réaliser en Dépenses :</i>		137 407,00 €
	<i>Restes à Réaliser en Recettes :</i>		41 918,00 €

Approbation du compte de gestion : Vote POUR à l'UNANIMITE

Approbation du compte administratif : Vote POUR à l'UNANIMITE (le maire s'étant retiré)

<u>Budget de la commune</u> :	<i>Section de Fonctionnement</i>	Recettes :	1 008 493,69 €
		Dépenses :	818 803,98 €
		Excédent :	189 689,71 €
	<i>Section d'Investissement</i>	Recettes :	215 747,23 €
		Dépenses :	179 313,17 €
		Déficit :	36 434,06 €
	<i>Restes à Réaliser en Dépenses :</i>		562 311,00 €
	<i>Restes à Réaliser en Recettes :</i>		501 670,00 €

Approbation du compte de gestion : Vote POUR à l'UNANIMITE

Approbation du compte administratif : Vote POUR à l'UNANIMITE (le maire s'étant retiré)

V – Budgets Primitifs 2010 :

Budget Primitif 2010 Camping : l'excédent d'exploitation de l'exercice budgétaire 2009 de 43 702,18 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

Approbation : Vote POUR à l'UNANIMITE

Le budget est présenté comme suit :

<i>Section d'Exploitation</i> :	Recettes et Dépenses :	97 922,00 €
<i>Section d'Investissement</i> :	Recettes et Dépenses :	22 066,00 €.

Projets 2010 : pas de travaux particuliers d'investissement prévus sur le camping, par contre, divers travaux d'entretien, notamment la couverture des bâtiments, l'élagage des arbres et la réfection des peintures des sanitaires.

Approbation du budget camping 2010 : Vote POUR à l'UNANIMITE

Budget Primitif 2010 Assainissement : l'excédent d'exploitation de l'exercice budgétaire 2009 de 49 572,74 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

Approbation : Vote POUR à l'UNANIMITE

Le budget est présenté comme suit :

<i>Section d'Exploitation</i> :	Recettes et Dépenses :	489 394,00 €
<i>Section d'Investissement</i> :	Recettes et Dépenses :	658 095,00 €.

Sont à prévoir cette année : le solde de la participation financière pour la construction de la station d'épuration intercommunale de Muides, Saint-Dyé, Montlivault et Maslives (293 419 €), le démarrage des travaux d'assainissement collectif rue du Port rue du Tramway, tranche programmée en 2009 (137 407 €), le contrat annuel de maintenance pour la station de Muides (15 000 €) et le contrat annuel de traitement des eaux usées (25 000 €).

Une nouvelle tranche d'assainissement collectif pourrait être envisagée rue de l'Etang, selon l'état des finances en fin d'année, un solde de 49 853 € subsistant actuellement en crédit à la section d'investissement du présent budget.

Approbation du budget assainissement 2010 : Vote POUR à l'UNANIMITE

Budget Primitif 2010 de la Commune : le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice budgétaire 2009, d'un montant de 189 689,71 € est reporté de la façon suivante :

- 24 206,94 € en section d'investissement pour couvrir le déficit et les restes à réaliser négatifs
- 165 482,77 € en section de fonctionnement.

Approbation : Vote POUR à l'UNANIMITE

Le budget est présenté comme suit :

Section de Fonctionnement :	Recettes et Dépenses :	1 021 064,00 €
Section d'Investissement :	Recettes et Dépenses :	749 527,00 €.

Sont prévus notamment en 2010 :

- l'étude paysagère pour l'opération « Cœur de Village »
- l'achat du terrain près du cimetière
- l'aménagement d'un ossuaire, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière
- la convention de contrôle des bornes d'incendie de la commune
- le renouvellement des postes informatiques de la mairie
- l'achat de nouvelles décorations de Noël
- divers équipements pour l'office de la salle polyvalente
- la construction de l'atelier des services techniques municipaux.

A noter que l'opération d'extension de l'épicerie sera gérée par la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, maître d'ouvrage, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues.

Approbation du budget commune 2010 : Vote POUR à l'UNANIMITE, sous réserve d'un contrôle plus approfondi et d'une révision des devis par le maître d'œuvre de l'opération de construction de l'atelier communal, le coût global devant être impérativement revu à la baisse.

VI – Contributions directes 2010 – Vote des taux :

Compte-tenu des travaux et des divers investissements à réaliser en 2010, de l'équilibre des projets de budgets présentés et de l'augmentation des bases, sur proposition du maire, le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes de contributions directes, à l'identique de l'année dernière, soit sans hausse pour 2010 :

- Taxe d'habitation : 16,50 %
- Foncier bâti : 29,67 %
- Foncier non bâti : 57,47 %

afin d'obtenir un produit fiscal de 395 536 € (387 606 € en 2009).

(La Taxe Professionnelle est encaissée par la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, qui reverse à la commune de Muides-sur-Loire 95 % du montant de la taxe de 1999 ; les modifications consécutives à la réforme seront opérationnelles à compter de l'exercice budgétaire 2011).

Approbation des taux 2010 : Vote POUR à l'UNANIMITE

VII – Informations diverses :

1°) Réforme des stations classées et des communes touristiques – Délibération du 26 février 2010 :

Le maire informe le conseil municipal que la délibération du 26 février 2010, relative au maintien de la dénomination de Muides « commune touristique », a été déclarée par les services de la Préfecture sans effet, puisque Muides ne possède pas « d'office de tourisme classé » au sens strict de la législation. Cette information a été transmise par le secrétariat de mairie à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, qui étudie notamment, les dossiers de nombreuses autres communes, dans le même cas.

2°) Feu d'artifice du 14 Juillet :

Le feu d'artifice sera tiré le samedi 10 juillet au soir et non pas le mardi 13 juillet, comme prévu initialement lors de la séance du conseil municipal du 26 février dernier, du fait de l'indisponibilité de l'organisateur retenu.

3°) Comité des Fêtes – A.P.E. – Opération « Œufs de Pâques » :

L'animation aura lieu le samedi 3 avril 2010, à partir de 14 heures à l'école.

4°) Camping – Recrutements et ouverture :

Un Régisseur et un Préposé ont été recrutés au camping municipal, qui ouvrira le vendredi 3 avril à 17 heures.

5°) Commissions municipales – Le Point :

Les dates de convocation des diverses commissions municipales seront programmées courant avril.

6°) Braderie CCAS :

Une nouvelle braderie est prévue le samedi 24 avril prochain de 10 heures à 17 heures. Elle aura lieu dans le parc de la Cressonnière.

7°) Arrêté municipal « Gens du Voyage » :

Suite à l'ouverture de l'aire d'accueil à Mer, la Communauté de Communes propose que les communes membres prennent un arrêté municipal interdisant le stationnement sur leur territoire.

Séance levée à 23 h 45

Muides-sur-Loire le 29 avril 2010

Le Secrétaire de Séance,

Olivier LANOUX

Le Maire,

Bernard CLEMENT